

## CAMPAGNE NATIONALE DE BOURSE DE LYCEE

### DE RENTREE

### ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

#### INFORMATIONS A L'ATTENTION DES FAMILLES

Sauf cas exceptionnels, la demande de bourse de lycée s'effectue par téléservice avec l'identifiant éducation nationale que l'établissement vous a transmis, sur le portail Scolarité services

Seule la personne qui a, à la fois, la charge effective et permanente de l'élève au sens des prestations familiales (CAF), et également la charge fiscale (personne qui déclare l'enfant à sa charge aux impôts) est habilitée à demander une bourse pour cet élève.

Un guide et un simulateur de bourse sont à votre disposition sur le site du ministère de l'éducation nationale.

Par ailleurs, des pièces complémentaires constitutives du dossier de bourse vous seront éventuellement demandées par le service académique des bourses nationales. Si vous ne les fournissez pas dans le délai imparti, la demande de bourse sera rejetée.

N'hésitez pas à solliciter l'aide du secrétariat ou du service social de l'établissement scolaire. N'attendez pas la fin de la campagne, faites votre demande au plus vite.

La demande de bourse est à déposer dès à présent ; même si la date de clôture est le **21 octobre 2021** n'attendez pas (même si un apprentissage ou une formation relevant d'un autre ministère, agriculture le plus souvent, est prévu). Plus rapidement votre dossier est déposé, plus vite il est traité par le service académique des bourses (SABN).

La réponse à votre demande vous sera donnée par une notification, par le service académique des bourses nationales. Les refus sont transmis au fur et à mesure des études des dossiers, les notifications d'attribution à partir du mois d'octobre par le biais de l'établissement.

Si votre situation familiale a évolué depuis votre avis d'impôt 2021 sur les revenus perçus en 2020 (divorce ou séparation attestée, décès, changement de résidence de l'enfant), vous en fournirez les justificatifs (si ces justificatifs ne sont pas déjà en votre possession, faire un courrier vous engageant à les fournir sitôt en votre possession).

**Durant la campagne annuelle de bourses**, et conformément à la [loi ESSOC n°2018-727 du 10 août 2018](#), en cas d'erreur commise lors de votre demande de bourse, vous avez la possibilité de régulariser votre erreur de votre propre initiative ou dans le délai requis après y avoir été invité par l'administration concernée.

Par exemple : vous avez oublié de mentionner un changement de situation (nombre d'enfants à charge, situation de concubinage etc.) ? Vous avez désormais droit à l'erreur, dans les délais prescrits par l'administration. Vous pouvez vous rapprocher de votre établissement dossier pour signaler l'erreur et régulariser votre situation.

En cas d'erreur dans vos déclarations auprès des services de la CAF ou des services fiscaux, rapprochez-vous de ces organismes afin de régulariser votre situation et transmettre en complément de votre demande de bourse de nouveaux justificatifs.

# Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2021 - 2022

La demande de bourse nationale de lycée<sup>1</sup> est émise par le  
Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

## Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier du **17 mai au 6 juillet 2021 inclus** et du **2 septembre au 21 octobre 2021 inclus**.

-  Si l'élève est dans un établissement public vous pouvez également effectuer cette **demande en ligne** directement sur le **portail scolarité service** de votre académie du **28 juin au 6 juillet (inclus) 2021** et du **2 septembre au 21 octobre (inclus) 2021** avec votre compte EduConnect<sup>2</sup>.

**Partie à conserver**

## Notice

### Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité d'un élève, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux**.

### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :

- 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ; établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au CNED ;
- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAP ;

**Ne sont pas concernés par cette formation :**

-  - Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)  
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr))

### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

**1. les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020.

-  Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux conjoints** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Éduservices est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il sera disponible à la rentrée scolaire en Septembre 2021.

## 2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2020 à ne pas dépasser	18 828€	20 276€	23 171€	26 793€	30 413€	34 760€	39 104€	43 449€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



### Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

**Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2021 inclus (première période de campagne) :**

- un document mentionnant votre **numéro fiscal**

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

**Si vous faites votre demande à partir du 2 septembre 2021 (deuxième période de campagne) :**

- une copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

**Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :**

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en <b>concubinage</b> <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Si vous faites votre demande pendant la <b>première période</b> de campagne : tout document mentionnant le <b>numéro fiscal de votre partenaire</b></li><li>- Si vous faites votre demande pendant la <b>deuxième période</b> de campagne : <b>l'avis d'imposition 2021 de votre partenaire sur les revenus 2020</b></li></ul>
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est <b>désormais à votre charge</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge</li><li>- Justificatif du changement de résidence de l'élève</li></ul>
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la <b>tutelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Copie de la décision de justice désignant le tuteur</li><li><b>ou</b></li><li>- De la décision du conseil de famille <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF</li></ul>

### → Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement d'accueil de votre élève ou consulter :

[www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee).

**3.** Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.



## Votre conjoint, concubin ou partenaire de pacs est :

la mère de l'élève     le père de l'élève     autre

Son nom de naissance \_\_\_\_\_

Son nom d'usage (si différent) \_\_\_\_\_

Son prénom \_\_\_\_\_

Son numéro fiscal \_\_\_\_\_

Son adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Exerce t-il une activité professionnelle ?     Oui     Non

Profession \_\_\_\_\_

## 2. La scolarité de l'élève

### Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Classe actuelle où est scolarisé l'élève \_\_\_\_\_

MEF-classe - libellé court : \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ /

## 3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_ / _ / _____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Charges et ressources : Nombre d'enfants / \_ / \_ / ENF / \_ / \_ / Ressources / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ / \_ /

## 4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné<sup>1</sup>.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi<sup>2</sup>.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.

OUPS.GOUV.FR

Vous avez droit à l'erreur

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné :

la mère       le père       autre personne en charge de l'élève

Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_



Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice. Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

### Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Signature du chef d'établissement et  
timbre de l'établissement :

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

1. Connectez-vous sur le site [oups.gouv.fr](http://oups.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

Direction académique de l'Aisne  
Académie d'Amiens  
Service académique des bourses nationales

## Annexe dossier de bourse nationale de lycée 2021-2022

Nom &amp; prénom de l'élève : .....

Nom &amp; prénom du père : .....

Nom &amp; prénom de la mère : .....

DECLARATION SUR L'HONNEUR A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE BOURSE DE LYCEE
---

Je soussigné(e) (nom du père, de la mère ou du tuteur) .....

Domicilié(e) à .....

**ATTESTE ETRE :** jeune majeur en rupture familiale

⇒ Si vous êtes jeune majeur en rupture familiale, pièces à joindre à votre dossier : avis d'imposition + rapport de l'assistante sociale de l'établissement attestation de la rupture familiale

 marié(e) depuis le ..... célibataire veuf/veuve depuis le ..... séparé(e)

}	depuis le .....
---	-----------------

 divorcé(e)
 enfants en garde alternée       oui       non  
*Rayer la mention inutile*
**ET, CE JOUR, DECLARE SUR L'HONNEUR :** vivre seul(e) vivre en concubinage avec M. / Mme ..... depuis le ..... avoir contracté un Pacte Civil de Solidarité en ..... (année)*Joindre les revenus du pacé(e)* être remarié(e) avec ..... Depuis le .....*Joindre les revenus de votre époux (ou épouse)*

Vos revenus et ceux de votre époux ou compagnon seront attestés par la production de l'avis de situation déclarative des revenus 2020 ou sur l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
---

Toute déclaration frauduleuse entrainera le remboursement des sommes indûment perçues au titre des bourses nationales.

Signature du responsable légal : .....